

11^{ÈME} FESTIVAL DU FILM COURT FRANCOPHONE DE VAULX-EN-VELIN

REGLEMENT

ARTICLE 1

Le 11^{ème} Festival du Film Court Francophone se déroulera à Vaulx-en-Velin du samedi 15 janvier 2011 au samedi 22 janvier 2011.

ARTICLE 2

Ce Festival est ouvert aux films courts **35mm et vidéo** (BETA NUM ou DVCAM) **réalisés après le 30 septembre 2009**, qu'ils soient documentaires, de fictions, d'animations, d'une durée n'excédant pas 30 mn. Les films doivent comprendre des dialogues, être parlé - Les films muets ne sont pas acceptés (une bande son uniquement sera considérée comme sans parole)

ARTICLE 3

Espace Francophone

Le Festival accepte les courts métrages réalisés dans des pays de l'espace francophone ou des courts-métrage dont le réalisateur fait partie d'un pays de l'espace francophone. (ces films doivent être en français ou en langue originale sous-titrés en français).

ARTICLE 4

La réception des films et de leur fiche d'inscription dûment remplie se fera à partir du samedi 1 mai 2010 et prendra fin le mercredi 15 septembre 2010. Au delà de cette date les films ne seront plus visionnés.

ARTICLE 5

La sélection se déroulera exclusivement sur support **DVD**.

ARTICLE 6

Le DVD du film devra être envoyé avec la fiche d'inscription à :

**Cinéma Les Amphis
Festival du film court (FFCE)
Rue Pierre Cot
69120 Vaulx-en-Velin**

ARTICLE 7

La sélection sera communiquée sur le site du festival en novembre 2010.

Pour les films sélectionnés en 35mm, Betanum/Dvcam, le Festival devra accuser réception des films en date du **vendredi 07 janvier 2011** dernier délai. Les films sélectionnés peuvent être déposés à l'agence du court métrage avant le **mercredi 05 janvier 2011** dernier délais.

Agence du Court Métrage

2 rue Tocqueville– 75017 PARIS - FRANCE.

Pour les pays étrangers CEE et hors CEE, les copies des films doivent être expédiées en admission temporaire **par DHL** à l'adresse du festival mentionnée dans l'article 6.

ARTICLE 8

Tout réalisateur ou producteur ayant inscrit un film sera tenu pour responsable de la mise à disposition d'une copie du film lors du Festival en cas de sélection.

ARTICLE 9

Transport et assurance : les frais de transport pour la sélection sont à la charge du participant. Pour la participation à la sélection officielle, l'envoi de la copie pour les films sélectionnés est à la charge du participant. Le retour des films, admis en sélection, après leur projection est pris en charge par le Festival.. Le Festival ne peut accepter que des copies en parfait état de projection : il assure les films durant la manifestation contre toute détérioration accidentelle ou perte.

Expédition :
**Cinéma Les Amphis
Festival du film court
Rue Pierre Cot
69120 Vaulx-en-Velin**

ARTICLE 10

Le jury sera composé de professionnels du cinéma et d'amateurs du court-métrage.

ARTICLE 11

Prix : les prix seront décernés (toutes catégories confondues) aux films primés, en espèces ou matériel, et seront attribués aux réalisateurs. Les décisions du jury seront sans appel.

- ◆ *Grand prix du Festival*
- ◆ *Prix du jury*
- ◆ *Prix à la Francophonie*
- ◆ *Prix de la Presse*
- ◆ *Coup de cœur du jury*
- ◆ *Prix public*
- ◆ *Prix Jury Jeunes*
- ◆ *Prix lycée*
- ◆ *Prix collègue*
- ◆ *Prix enfance*

ARTICLE 12

Le Comité du Festival se réserve le droit de présenter un extrait aux télévisions locales, nationales et internationales, n'excédant pas 10% de la durée totale du film. Le comité se réserve le droit d'utiliser les extraits du film pour la bande annonce du festival.

ARTICLE 13

La demande d'inscription en vue de participer au 11^{ème} édition du Festival du Film Court Francophone implique l'acceptation des présentes conditions. De plus il appartient aux réalisateurs d'être en conformité avec les règlements de la SACEM.

ARTICLE 14

Le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler le festival, en cas de problème majeur indépendant de sa volonté.

ARTICLE 15

L'inscription au festival se fait via le site [le-court.com](http://www.le-court.com) : http://www.le-court.com/films_platform